



ASSOCIATION DU NOUVEAU-
BRUNSWICK POUR L'INTÉGRATION
COMMUNAUTAIRE (ANBIC)

AVEC L'OPPORTUNITÉ
VIENT LA POSSIBILITÉ

PLAN STRATÉGIQUE 2020-2025



New Brunswick
Association For
Community Living
Association du
Nouveau-Brunswick
pour l'intégration
communautaire



Information générale

L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC/ NBACL) a été créée en 1957 dans le but d'améliorer la vie des personnes ayant un handicap intellectuel ou de développement et de leurs familles.

Le conseil d'administration élabore tous les cinq ans un plan stratégique renouvelé qui définit les objectifs prioritaires et oriente le travail de l'association pendant toute la durée du plan quinquennal.

Le plan est le résultat d'une consultation réfléchie avec le personnel de l'ANBIC/ NBACL, les membres du conseil d'administration et les AIC locales sur le rôle de l'ANBIC pour ce qui est de s'assurer que les personnes que l'organisme soutient peuvent vivre une vie pleine et valorisée dans tous les aspects de notre société.

** Veuillez noter que ce plan stratégique a été élaboré pendant la pandémie de la COVID-19 de 2020 et que, par conséquent, les objectifs stratégiques qu'il contient peuvent faire l'objet d'une révision à la fin de la première année ou des années suivantes en fonction des circonstances relatives à la pandémie ou à la post-pandémie dans la province.*

Vision



Toutes les personnes ayant un handicap intellectuel ou de développement vivent une vie pleine et valorisée dans tous les aspects de la société.

Mission



Diriger la création de possibilités pour les personnes ayant un handicap intellectuel ou de développement et leurs familles de vivre pleinement et de manière valorisée dans tous les aspects de la société.

Valeurs

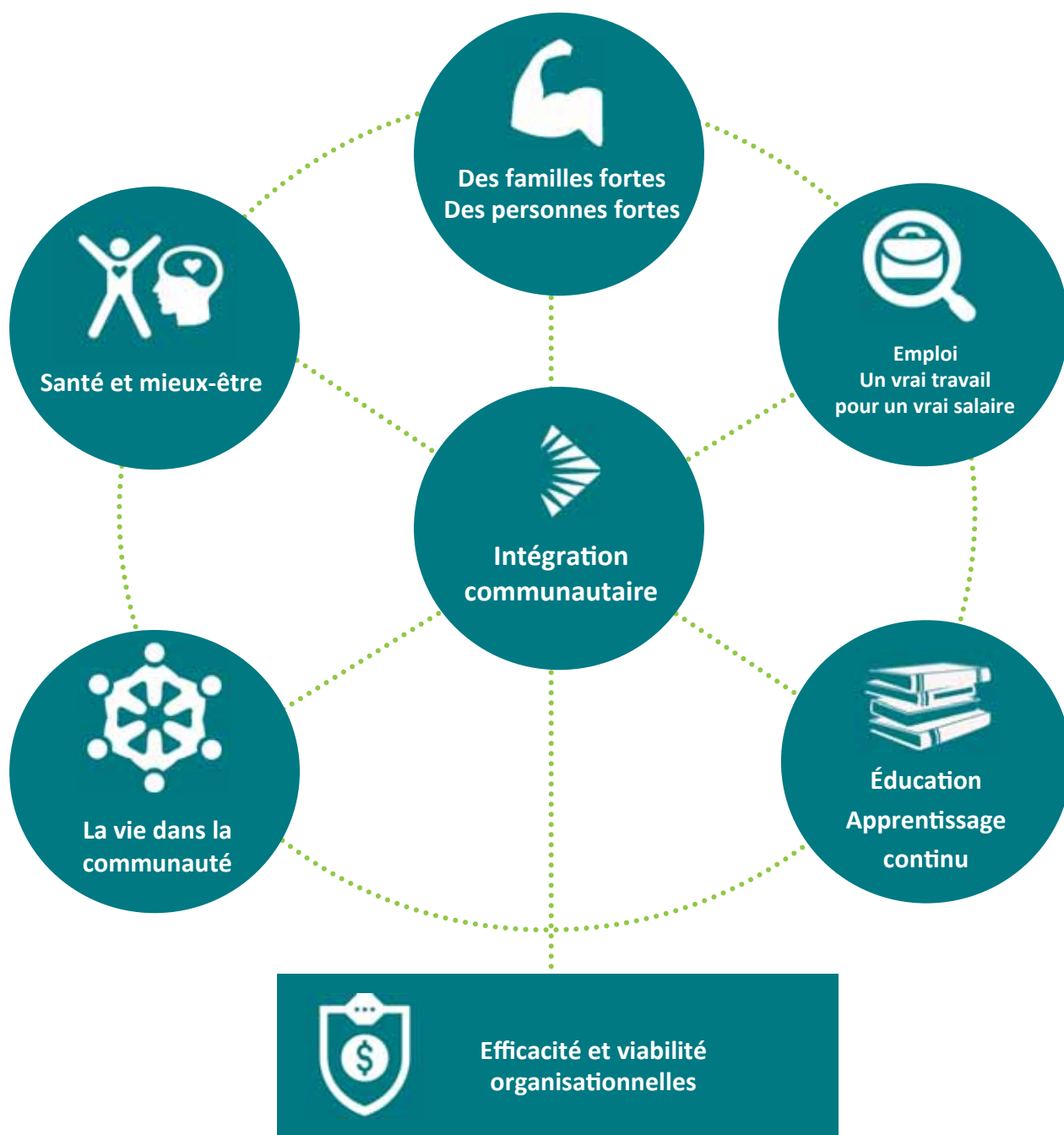


Ce plan et le travail de l'ANBIC/ANBIC seront guidés par les valeurs suivantes :

- Toutes les personnes ont le même droit à l'égalité des chances de la manière et dans la mesure qu'elles choisissent;
- Tout le monde peut contribuer et apporter de la valeur à notre société;
- Les communautés doivent être ouvertes et inclusives;
- Les gens méritent d'avoir leur propre voix et d'être soutenus dans l'exercice de leurs droits.

Cadre stratégique

Le diagramme suivant illustre le cadre stratégique nécessaire pour réussir à remplir la vision et la mission de l'Association. Chaque action significative entreprise par l'ANBIC/NBACL à l'avenir contribuera en fin de compte à la réalisation de cette vision.



Définitions clés dans le cadre stratégique

Les objectifs de chaque domaine d'intervention ont été classés sous les deux catégories suivantes :

Créer l'opportunité

Il s'agit de priorités stratégiques axées sur le travail individuel que nous effectuons avec les personnes ayant un handicap intellectuel ou de développement et leurs familles. Tous nos programmes et services sont centrés sur la personne et le soutien en vue de mettre les personnes en contact avec des possibilités de vivre une vie pleine et valorisée, dans la mesure de leur choix, au sein de leur communauté.

Renforcer la capacité

Il s'agit de priorités stratégiques axées sur l'investissement dans le renforcement des capacités au sein des familles, de la communauté, des principaux partenaires et du gouvernement pour soutenir la création de l'opportunité à l'intention des personnes ayant un handicap intellectuel ou de développement et de leurs familles.

Un investissement accru dans le renforcement des capacités aidera l'ANBIC à remplir son mandat en créant un réseau de personnes et d'organisations qui partagent ses croyances et ses philosophies. Plus particulièrement, le renforcement des capacités favorisera :

- L'amélioration des connaissances, des compétences et de la compréhension au sein des familles, des communautés et des partenaires clés afin d'offrir des espaces inclusifs, de fournir un soutien de qualité et de construire des communautés inclusives.
- L'aide aux personnes au sein de la communauté et aux différents niveaux de gouvernement pour leur permettre de comprendre leur rôle pour ce qui est de rendre les communautés inclusives à tous, y compris aux personnes ayant un handicap intellectuel ou de développement, et de leur fournir les informations, la formation ou le soutien appropriés sur la manière de le faire.





Des familles fortes |

Des personnes fortes

Créer l'opportunité

Objectifs stratégiques

Les familles et les personnes des zones rurales et urbaines qui sont en contact avec l'ANBIC reçoivent des informations, des outils ou une formation pour défendre les intérêts des membres de leur famille et les leurs.

1. Les familles et les individus des régions rurales et urbaines qui communiquent avec l'ANBIC reçoivent de l'information, des outils ou de la formation pour défendre leurs droits et ceux des membres de leur famille.
2. Les familles sont reliées à d'autres familles et ont la possibilité d'établir des réseaux par le biais de rencontres en personne, de médias sociaux et d'autres moyens..



Renforcer la capacité

Objectifs stratégiques

3. Les familles et les personnes connaissent les droits de la personne, les politiques et les programmes et services concernant les personnes ayant un handicap intellectuel ou de développement et ont renforcé leurs capacités dans ces domaines.
4. Le Nouveau-Brunswick dispose d'un solide réseau de chefs de famille qui soutiennent le mouvement d'inclusion.
5. L'ANBIC a renforcé les partenariats avec des ressources communautaires sélectionnées dans toute la province afin de mieux soutenir les personnes et les familles.
6. Les AIC locales ont accès à des informations sur les activités, les programmes et le travail de politique sociale de l'ANBIC.
7. Les lois régissant la prise de décision renforcent le droit à la capacité juridique tel qu'il est énoncé à l'article 12 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et reconnaissent les principes et pratiques de prise de décision appuyée.





Emploi |

Un vrai travail pour un vrai salaire

Créer l'opportunité

Objectifs stratégiques

1. Le taux d'emploi des personnes ayant un handicap intellectuel ou de développement au Nouveau-Brunswick est augmenté.
2. Les jeunes ayant un handicap intellectuel ou de développement peuvent bénéficier de la planification de la transition et de la préparation au travail de l'ANBIC dans n'importe quelle école secondaire du Nouveau-Brunswick.
3. Les familles d'enfants de 8e année et plus ont accès à des informations sur la planification de la transition et l'emploi, et disposent des connaissances et des outils nécessaires pour aider leurs enfants à réussir leur transition vers l'emploi après l'école secondaire.



Renforcer la capacité

Objectifs stratégiques

4. Les agences pour l'emploi disposent des compétences et des connaissances nécessaires pour aider efficacement les personnes ayant un handicap à accéder à l'emploi et à le conserver.
5. Toutes les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick offrent des programmes de transition aux élèves ayant un handicap intellectuel ou de développement.
6. Les politiques gouvernementales fournissent des mesures incitatives améliorées pour encourager l'emploi.
7. Les employeurs connaissent les pratiques d'emploi inclusives et les avantages de l'embauche inclusive.





Éducation |

Apprentissage continu

Créer l'opportunité

Objectifs stratégiques

1. Les familles ont un accès égal à des services de garderie éducatifs de qualité et inclusifs.
2. Les enfants et les jeunes passent sans heurt et avec succès de la garderie éducative à l'école publique, au sein du système scolaire public, et à la vie après l'école secondaire (y compris l'enseignement postsecondaire ou l'emploi).



Renforcer la capacité

Objectifs stratégiques

3. Le Nouveau-Brunswick dispose d'une politique provinciale d'inclusion pour les garderies éducatives.
4. Les garderies éducatives désignées du Nouveau-Brunswick mettent en œuvre avec succès des politiques d'inclusion tant dans les garderies qu'à l'échelle de la province.
5. Toutes les réformes des politiques ou du système d'éducation publique reflètent le soutien à l'inclusion scolaire et aux droits des étudiants à apprendre dans le milieu d'apprentissage commun.
6. Les assistants en éducation sont formés aux stratégies de soutien à l'inclusion des étudiants ayant un handicap intellectuel ou de développement.
7. Les programmes de la faculté d'éducation des universités du Nouveau-Brunswick promeuvent la philosophie de l'inclusion et préparent les étudiants avec les connaissances, les compétences et les outils appropriés pour soutenir tous les étudiants dans un système d'inclusion scolaire.





La vie dans la communauté

Créer l'opportunité

Objectifs stratégiques

1. Les gens ont la possibilité et le soutien nécessaires pour avoir leur propre domicile.
2. Les personnes qui prennent contact avec l'ANBIC participent à des activités communautaires inclusives de leur choix.
3. Les gens ont accès à des renseignements sur les services et les ressources de transport au sein de leur communauté.
4. Les personnes et les familles ont accès à des renseignements, des outils et des ressources pour planifier leur bien-être et leur sécurité financière.



Renforcer la capacité

Objectifs stratégiques

5. Des organismes communautaires externes ont adopté et mettent en œuvre le modèle d'aide à la vie autonome.
6. Le nombre de subventions de loyers transférables et d'autres subventions disponibles pour les personnes ayant un handicap est augmenté.
7. Les clubs et organisations de sport et de loisirs des communautés du Nouveau-Brunswick ont accru leur capacité à inclure les personnes ayant un handicap intellectuel ou de développement dans les programmes et activités ordinaires.
8. Les personnes ont un meilleur accès aux prestations de soutien du revenu pour personnes ayant un handicap et ces prestations sont augmentées.
9. Les plans régionaux de transport comprennent des mesures visant à favoriser l'accès au transport des personnes ayant un handicap ou de développement et d'autres populations mal desservies.
10. Différents secteurs (par exemple les familles d'accueil et d'adoption, les établissements d'hébergement, etc.) ont renforcé leur capacité à aider les enfants et les adultes ayant un handicap intellectuel ou de développement à mener une vie pleine et valorisée au sein de la communauté.
11. La politique gouvernementale répond aux besoins liés au handicap des élèves qui terminent l'école secondaire avant l'âge de 19 ans.
12. Les préposés aux services de soutien au Nouveau-Brunswick ont suivi la formation requise pour fournir un soutien de qualité et promouvoir l'autonomie et la participation communautaire des personnes ayant accès au soutien.
13. La loi ou la politique du gouvernement traite de la désignation des titulaires ou des titulaires remplaçants des régimes enregistrés d'épargne-invalidité.



Santé et mieux-être

Créer l'opportunité

Objectifs stratégiques

1. Les personnes ayant un handicap intellectuel ou de développement sont mieux informées sur le mieux-être mental et les modes de vie sains.
2. Les personnes ayant un handicap ou de développement ont un accès amélioré à des services de santé mentale adéquats.
3. Les personnes ayant un handicap intellectuel ou de développement sont sensibilisées et informées sur les relations saines.



Renforcer la capacité

Objectifs stratégiques

4. Les services de santé mentale au Nouveau-Brunswick sont améliorés et accessibles et les prestataires de services ont la capacité requise pour soutenir correctement les personnes ayant un handicap intellectuel ou de développement qui ont un problème de santé mentale.
5. L'ANBIC collabore avec des organisations de professionnels de la santé afin de fournir des services plus efficaces aux personnes ayant un handicap intellectuel ou de développement (en se concentrant sur une norme de « meilleur soutien »).





Efficacité et viabilité organisationnelles

Créer l'opportunité

Objectifs stratégiques

1. Un plan, une structure et des stratégies sont en place pour financer les coûts de fonctionnement de base de l'ANBIC grâce à une combinaison d'économies et d'une collecte de fonds générale de 2,12 millions de dollars par an.
2. L'Institut d'intégration communautaire est établi et travaille au renforcement des capacités de nos systèmes et de nos communautés afin de soutenir la vision et la mission de l'ANBIC.
3. Un plan de communication et marketing est en place pour créer et renforcer la sensibilisation afin que l'Intégration communautaire soit une organisation et une marque reconnues.
4. L'ANBIC a des communications et un engagement réguliers avec les AIC nationales et locales.
5. L'ANBIC a élaboré et met en œuvre une stratégie en matière de ressources humaines qui instaure une culture organisationnelle solide, soutient le recrutement de personnel qualifié, encourage le perfectionnement du personnel et améliore sa rétention.
6. Des outils et des processus de mesure de l'impact sont en place pour tous les programmes de l'ANBIC et l'organisme fait régulièrement rapport sur l'impact de ses programmes.
7. L'ANBIC a la capacité permanente d'être un leader dans la défense systémique, l'élaboration de politiques et la promotion des droits et libertés de la personne.
8. L'ANBIC a mis en place un processus continu d'examen et de prise de décisions sur les priorités stratégiques annuelles.





New Brunswick Association for Community Living Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire

800, chemin Hanwell , Fredericton, N.-B. E3B 2R7

1-866-622-2548 www.nbacl.nb.ca



Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire



Intégration communautaire N.-B.



Intégration communautaire N.-B.

Numéro d'enregistrement d'un organisme de bienfaisance :
107768749RR0001

